

JEUDI 10 JUILLET 2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES
&
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

Dossier de presse



Signature du contrat progrès 2021-2024 en mars 2022.

Fort du succès du premier contrat de progrès 2021-2024 axé sur la reconquête du bon état des masses d'eau et de l'adaptation au changement climatique (plus de 3,2 millions de subventions obtenus), l'Agence de l'eau Adour-Garonne a proposé un deuxième contrat de progrès à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Sur une durée plus longue (2025 à 2030), et plus ambitieux en terme de protection, il s'agit toujours de :

- renforcer une vision commune des enjeux de l'eau liés à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) sur le territoire,
- accélérer l'adaptation au changement climatique et encourager une gestion transversale des enjeux de l'eau en impliquant plusieurs Directions de la CATLP.

Le contrat de progrès 2021-2024 entre la Communauté d'Agglomération et l'agence de l'eau Adour Garonne voulait renforcer les actions et leur synergie en vue d'une meilleure prise en compte des questions liées à la protection et à la mise en valeur de l'eau et des milieux aquatiques dans les démarches de planification, d'aménagement et d'urbanisme et ce jusque dans les projets urbains.

La notion de progrès souligne la volonté de prendre des engagements, de les mettre en œuvre et de mesurer les résultats.

Ce nouveau contrat met l'accent sur le développement d'une politique forte de sensibilisation à la ressource en eau potable.

Ainsi, la CATLP s'engage à déployer un programme d'action en faveur de la sobriété hydrique visant à réduire d'au moins 10% le prélèvement d'eau sur le territoire.

Rappel historique

À travers ce contrat co-construit avec l'agence de l'eau Adour-Garonne, la Communauté d'Agglomération s'était engagée à réaliser un ensemble d'actions qui venaient concourir à la reconquête du bon état des milieux aquatiques mais aussi à rendre le territoire plus résilient face au changement climatique.

Ce contrat de progrès était un premier pas notable dans la définition d'une vision partagée et d'une gestion transversale des enjeux de l'eau au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Une vision commune
des enjeux de l'eau

Le service communautaire Eau/Assainissement a une relation étroite avec le partenaire financier privilégié qu'est l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ainsi le niveau exceptionnel d'accords financiers assuré par le service évite d'augmenter le prix de l'eau et de défendre des tarifs le plus bas possible pour les usagers.

Mise en place du second contrat de progrès entre la CATLP et l'agence de l'eau Adour- Garonne

Ce contrat fixe un calendrier des actions à conduire d'ici décembre 2030 tel que :

Le respect de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), au travers d'opérations visant à réduire les pressions domestiques sur les masses d'eau :

- Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement, de construction de nouvelles stations d'épuration ou de transfert vers d'autres systèmes d'assainissement,
- Contrôles et mise en conformité de branchement assainissement des particuliers,
- Etudes et schémas directeurs en assainissement.

À cela s'ajoutent une condition exceptionnelle pour un programme d'aides pour les particuliers pour 2 ans pour la réhabilitation de dispositifs d'assainissement individuels.

Les adaptations au changement climatique au travers des opérations suivantes :

- Mener une étude d'établissement d'un plan de sobriété et de tarifications associées,
- Poursuivre les actions mise en place pour la protection des ressources en eau potable,
- Mise en œuvre des préconisations (études et travaux) de l'étude de sécurisation des ressources en eau potable dite étude SUPRA,
- Effectuer un inventaire complet des zones humides (maintien des zones d'expansion des crues, espace de biodiversité, valorisation des fonctions d'autoépuration, paysagères et récréatives),
- Promouvoir la sensibilisation à l'environnement à travers l'éducation.

Il est à noter que les opérations s'inscrivent dans le XII^{ème} programme : ce contrat de progrès garantit ainsi la réalisation de ces opérations. La CATLP s'engage en contrepartie à renforcer son service avec deux contrats temps plein aidés à 70% qui seront dédiés d'une part, à la sensibilisation à la sobriété auprès des usagers et d'autre part, aux contrôles des branchements assainissement.



Financement

Le montant prévisionnel des opérations inscrites dans le contrat de progrès s'élève à **24 816 000 € HT** pour la période de 2025 à 2030, avec une aide globale attendue de 14 377 800 € HT, soit un taux d'aides de **58%**.

Pour information, depuis 2021, 90% de l'enveloppe financière réservée par l'Agence pour la CATLP soit 3 210 289 € HT ont été mobilisés.

à ce jour, seule la CATLP a signé un contrat de progrès sur tout le bassin de l'Adour. La communauté d'agglomération du Pays Basque devrait le faire en 2026.



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
TARBES-LOURDES-
PYRÉNÉES
&
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

À propos de l'agence de l'eau Adour-Garonne :

Depuis 1964, l'agence de l'eau Adour-Garonne est experte sur les questions d'eau dans le grand Sud-Ouest et assure une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Nous accompagnons les projets qui participent à cette mission et animons la planification de la gestion de l'eau et sa gouvernance par bassin hydrographique. Les bassins versant qui le compose sont le bassin de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne, du Lot, du Tarn-Aveyron et de la Charente ainsi que sur tout le littoral aquitain et charentais.

Notre objectif est de préserver la quantité et la qualité des eaux des rivières, des eaux souterraines et du littoral, ainsi que la biodiversité, tout en veillant à un partage de l'eau solidaire et équilibré entre les différents usagers.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public de l'État doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Née de la loi sur l'eau de 1964, l'Agence est placée sous double tutelle : celle du ministère de la Transition écologique et celle du ministère de l'Économie et des Finances.

Contacts presse

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Julie Saüt : 05 62 53 34 30 - communication@agglo-tlp.fr

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Isabelle DELUGA : 05 59 27 85 80 - i.deluga@agglo-pau.fr

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Catherine BELAVAL : 06 08 76 64 03 - catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr



Pour approfondir

www.eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/consultation-projet-sdage-pdm-2022-2027

www.eau-grandsudouest.fr/usages-enjeux-eau/changement-climatique/plan-adaptation-changement-climatique-pacc

www.ecologie.gouv.fr/assises-leau

AGGLO-TLP.FR
EAU-GRANDSUDOUEST.FR